

<http://ugtg.org/spip.php?article2231>



Travayè a Canella Beach ni rézon défann dwa a yo:TOUS EN GRÈVE MERCREDI 23 DECEMBRE 2015



- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -
Date de mise en lignemercredi 23 dÃ©cembre 2015

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Camarades, Travailleurs de CANELLA BEACH,

Il est à se demander pourquoi nous appelons à la grève dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme en cette période où les patrons se glorifient de l'augmentation du nombre de touristes, d'un bilan prometteur de la saison 2015 et de l'année à venir.

Et bien Camarades, Travailleurs, c'est bien parce que les patrons des hôtels de Guadeloupe y compris CANELLA BEACH HOTEL ont décidé d'abolir notre Convention Collective Départementale des Hôtels de Guadeloupe, nous privant ainsi, nous Travailleurs de tous nos droits que nous avons acquis de hautes luttes en voulant appliquer leur Convention Nationale de France. **Sa yo pa ka di : leur Convention Collective Nationale de France est moins avantageuse pour nous Travailleurs de Guadeloupe ! Yo vlé kouyoné nou !**

Non seulement la Direction de CANELLA BEACH souhaite appliquer la Convention Collective de France, pire elle refuse d'appliquer l'Accord BINO qu'elle a elle-même signé en 2009.

Pour ne pas respecter l'Accord BINO dans toutes ses dispositions initiales, la Direction de CANELLA BEACH HOTEL a fait appel à un cabinet d'Expert-comptable et conseil. **Konsi yo pa konnèt sa yo sinyé en 2009 ! Yo ka vini brezeng !**

D'après leur expertise : « CANELLA BEACH n'était pas adhérente à une organisation syndicale patronale signataire de l'Accord BINO, qu'elle n'avait pas signé l'Accord BINO ».

Pire, encore daprè yo, « *CANELLA BEACH n'avait pas l'obligation de reprendre à sa charge l'augmentation de salaire de 200 euros au terme des aides de l'état et des collectivités pour les salaires inférieurs ou égaux à 1,4 du smic.* ».

FAUX et ARCHI FAUX ! Leur expertise n'a aucune valeur ! **Sonjé, le 02 Avril 2009,** CANELLA BEACH HÔTEL et comme bien d'autres Hôtels de Guadeloupe (SALAKOCLIPPER, CREOLE BEACH, AUBERGE DE LA VEILLE TOUR, HÔTEL FLEUR D'EPÉE, etc...) ont **tous signé l'accord d'entreprise relatif à l'Accord BINO.**

Après plus de quatre rencontres avec la Direction de CANELLA BEACH, l'UTHTR-UGTG a essayé, par tous les moyens, de la convaincre de respecter ses engagements avec preuves à l'appui et avec le concours du Cabinet d'Expertise comptable GERVASON mandaté par l'UTHTR-UGTG qui leur a démontré A+B que les 200 euros ne sont pas intégrés dans nos fiches de paie comme elle le dit. Nous le disons encore **Yo ka volé nou ! Yo ka pran nou pou bwabwa !**

Rèspèkté sa zòt sinyé !!

Jodila, la Direction de CANELLA BEACH **ka fè kon tèbè dapwé yo** et refuse malgré tout d'appliquer l'accord d'entreprise relatif à l'application de l'accord régional interprofessionnel sur les salaires (Accord Jacques BINO).

Camarades, Collègues de CANELLA BEACH, ce n'est pas le versement de 50 euros par mois que nous réclamons...
Nous, Travailleurs de CANELLA BEACH, réclamons 200 euros nets par mois sur notre fiche de paie qui devaient nous être versés depuis 2011. Or, la Direction nous verse 50 euros depuis 2009. Faites-le compte ! Et le compte n'y est pas !!!

Fò pa nou fè dèyè !

Camarades, Collègues de CANELLA BEACH, nous le savons déjà, pour nous déstabiliser, la Direction tentera de faire pression sur certains membres du Personnel non-acquis à la cause. Donc **SOYONS SOLIDAIRES ! ANNOU TIRÉ PYÉ AN NOU VYÉ SOULIYÉ. NOU VWÈ DÒT TRAVAYÈ LÒTÈL FEY É RACHÉ SA YO TÉ KA DOUÉ YO ASI BINO.**

Alors, ne cédon pas et ne laissons pas ces affairistes malhonnêtes qui n'en n'ont rien à faire des Guadeloupéens et de la Guadeloupe, supprimer nos acquis et détruire la Convention Collective Départementale des Hôtels de Guadeloupe que nos anciens nous ont léguée.

C'est la raison pour laquelle nous Collègues, Travailleurs de CANELLA BEACH devons être **doubout ansanm ansanm** et impitoyables à compter du **23 DÉCEMBRE 2015** afin d'exiger le respect de nos droits.

TOUS ENSEMBLE MERCREDI 23 DECEMBRE 2015

EXIGEONS PAR LA GRÈVE :

1. L'application pleine et entière de l'Accord Jacques BINO signé le 2 Avril 2009
2. Le respect et l'application de la Convention Collective Départementale des Hôtels de Guadeloupe
3. Le rappel de salaire pour tous les salariés sur l'Accord BINO depuis 2010

ANNOU LÉVÉ GAOULÉ POU EXIGER LE RESPECT DE NOTRE DROIT - ANNOU COMBATTRE LE MÉPRIS, LE MENSONGE, LA MALHONNÊTÉTÉ.

NOU TINI DWA !! NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ !!

Ansanm nou ka lité..... Ansanm nou ké gannyé !!

Pointe-à-Pitre, le 21 Décembre 2015

UTHTR-UGTG CANELLA BEACH